

DEMANDE D'INSCRIPTION PAR LES PARENTS ... 2 dates essentielles !

1

A PARTIR DU 7 NOVEMBRE 2016 (7h30) : COMPOSITION DES LISTES DE DEMANDES

Premier appel : Les parents contactent l'école (02 374 79 00) afin de figurer dans la liste des personnes intéressées à faire connaissance avec l'école. La démarche donne aussi accès à la journée « Portes ouvertes » du samedi 4 février

2

Samedi 4 février 2017 (10h à 12h) : JOURNEE « PORTES OUVERTES »

Matinée d'accueil : Les parents **REPRIS DANS LES LISTES DE NOVEMBRE** font connaissance avec l'école et déposent un dossier administratif pour confirmer leur demande d'être dans la liste d'inscriptions. C'est une matinée réservée aux parents sans les enfants !

Administrativement : remise d'une composition de ménage et des adresses de contact, dépôt d'une caution de 60 € remboursable si l'inscription n'est pas finalisée.

« Quand les parents ont-ils une réponse ? »



De 6 FEVRIER au 5 MAI 2017 ! C'est l'école qui contacte !

3

L'école établit la liste des places disponibles en fonction de l'organisation prévue pour l'année suivante. Elle prend en compte les places déjà libres pour inscrire une première série d'enfants.

A CE STADE L'ECOLE CONTACTE (par mail) UNIQUEMENT LES FAMILLES POUR LESQUELLES UNE PLACE EST DÉJÀ DISPONIBLE .



Les autres familles demeurent en attente. Il est inutile d'appeler avant le 8 mai 2017.
Merci de patienter !

4

Les parents des élèves déjà présents en 2016-2017 auront informé l'école du retour ou du départ de leur enfant en 2017-2018. Sur cette base, les autres places disponibles sont identifiées et attribuées selon l'ordre de la liste établie à partir de novembre 2016 et confirmée en février 2017.

Les parents sur liste d'attente doivent contacter l'école afin de confirmer leur souhait d'inscrire et de voir l'évolution de la liste d'attente.



5

ET SI DES PLACES SE LIBERENT EN DERNIERE MINUTE ?

L'école ne rappelle aucun parent afin de ne pas compliquer l'offre d'inscriptions dans le secteur.

Les rares places qui se libèreraient de juin à septembre 2017 sont attribuées aux personnes qui se font connaître. Il vous est loisible d'appeler, mais évitez-nous des appels quotidiens (appel 1X par quinzaine) !

Lorsque l'inscription est confirmée par le secrétariat, il y a :

- 1 - Un rendez-vous avec le secrétariat pour finaliser les démarches administratives (encodage des données complètes, signature du formulaire d'adhésion etc ...)
- 2 - Des rencontres seront programmées pour préparer l'arrivée des enfants : rencontre parents et visite de l'école pour les enfants.